



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13\_INF\_132

Déposé le : 28 MAI 2013

Scanné le : 28 MAI 2013

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

Titre de l'interpellation

**Les CFF sont-ils sur un nuage ?**

Texte déposé

Depuis le 9 décembre 2012 un horaire des trains est en vigueur qui laisse sur le quai de nombreux utilisateurs des régions de la Côte et de Lavaux-Oron. Pour cause, la suppression des arrêts en gares de Nyon et de Morges des ICN du pied du Jura et la suppression des arrêts des IR Genève-Lucerne en Gare de Palézieux. Si on profitait de correspondances excellentes à Palézieux -pour citer uniquement ce que je connais- jusqu'à ce dernier changement d'horaires, prendre le train maintenant pour un habitant des Hauts de Lavaux est devenu un parcours du combattant ; par ex. trois changements de trains jusqu'à Berné au lieu d'un et avec une attente de 26 min. à Romont.

Les horaires des trains ICN du Pied du Jura et des IR cités ci-dessus sont étroitement liés puisque ils empruntent partiellement la même ligne. Quand les ICN s'arrêtent en gares de Nyon et de Morges, ce qui semble être le cas à nouveau pour le matin et le soir, l'IR qui ne s'arrête plus à Palézieux doit être retenu pendant au moins 4 min. en gare de Lausanne pour ne pas heurter l'ICN sur la ligne Lausanne-Genève. Pourquoi alors ne pas l'arrêter à Palézieux et rendre ainsi service à des centaines de personnes. Ce mécontentement d'une population importante m'incite à poser les questions suivantes au Conseil d'État :

1. Le Conseil d'État connaît-il les effets désagréables pour de nombreux citoyens de l'horaire actuel des trains dans notre canton ?
2. Connait-il les raisons qui ont poussé les CFF à planifier de telles modifications alors que les horaires semblaient satisfaire tout le monde auparavant ?
3. Est-il déjà intervenu auprès des CFF pour faire valoir les intérêts des utilisateurs des trains de notre canton ?
4. Comment prévoit de réagir le Conseil d'État lors de la mise en consultation des horaires de trains pour 2014, qui va avoir lieu tout prochainement ?

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

Commentaire(s)

J'aimerais soulever le caractère urgent de mon interpellation, vu qu'il s'agit de ne pas rater le train avant octobre 2013.

Conclusions

Souhaite développer

oui

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Wüthrich Andreas

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :